



*Procès-verbal*  
*Le mercredi, 29 novembre 2000 - n° 144*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

Mme Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

(Dépôt n° 1551-20001129)

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### **Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du mardi 28 novembre 2000, sur la motion de M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, proposant l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*).

(Vote n° 114 en annexe)

Pour: **64** Contre: **42** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 102 est adopté.

### **Motions sans préavis**

Mme Beauchamp (Sauvé) présente une motion concernant le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 144, Loi sur La Financière agricole du Québec;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 164, Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit maintenant adopté.

**29 novembre 2000**

---

À 12 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 03.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant que le principe du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit maintenant adopté.

Au cours de son intervention, M. Sirros (Laurier-Dorion) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, soit scindé en deux projets de loi : un premier intitulé « Loi concernant les services de transport par taxi », comprenant les articles 1 à 70 et 74 à 140, un second intitulé « Loi instituant le Forum des intervenants de l'industrie du taxi », comprenant les articles 71 à 73, 133, 137, 139 et l'article 140 jusqu'au mot « gouvernement » à la deuxième ligne dudit article.

À 16 h 20, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré.

À 16 h 55, à la suite d'une suspension des travaux, M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante :

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La motion est recevable. Le projet de loi 163 comprend au moins les deux principes identifiés dans la motion de scission. De plus, chacun des deux principes identifiés constitue plus que de simples modalités et peut être considéré séparément. Enfin, le projet de loi peut être scindé de façon à former deux projets de loi distincts

**29 novembre 2000**

---

cohérents en eux-mêmes, complets et autonomes.

Après une brève suspension de la séance au cours de laquelle il a réuni les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la durée de ce débat restreint : cinq minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

L'Assemblée entreprend le débat restreint sur la motion de scission présentée par M. Sirros.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 02.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat restreint sur la motion de scission présentée par M. Sirros.

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat, conformément à l'article 100 du Règlement.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 115 en annexe)

Pour: **94** Contre: **0** Abstention: **0**

---

**29 novembre 2000**

---

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 160, Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 160 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, adoptée à la majorité des voix, le projet de loi n° 160 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux, proposant que le principe du projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, soit maintenant adopté.

---

À 23 h 59, le débat sur la motion du ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux est ajourné. M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 novembre 2000, à 10 heures.

*Le président*

29 novembre 2000

---

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

29 novembre 2000

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, proposant l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*) :

(Vote n° 114)

POUR - 64

Arseneau	Brassard	Harel	Papineau
Barbeau	Caron	Jolivet	Paré
Baril	Carrier-Perreault	Julien	Payne
(Berthier)	Charest	Kieffer	Pelletier
Baril	(Rimouski)	Labbé	(Abitibi-Est)
(Arthabaska)	Chevrette	Lachance	Rioux
Beaudoin	Cliche	Landry	Robert
Beaumier	Côté	Laprise	Rochon
Bédard	(Dubuc)	Leduc	Signori
Bégin	Cousineau	Legault	Simard
Bergeron	Désilets	Léger	(Richelieu)
Bertrand	Dion	Lelièvre	Simard
(Charlevoix)	Doyer	Lemieux	(Montmorency)
Bertrand	Duguay	Léonard	St-André
(Portneuf)	Facal	Létourneau	Trudel
Blanchet	Gagnon	Maltais	Vermette
Boisclair	Gendron	Marois	
Bouchard	Geoffrion	Ménard	
Boulianne	Goupil	Morin	

CONTRE - 42

Beauchamp	Després	Lamoureux	Normandeau
Béchar	Dumont	Lamquin-Éthier	Ouimet
Benoit	Dupuis	Laporte	Paradis
Bergman	Fournier	Leblanc	Pelletier
Bordeleau	Gagnon-Tremblay	Loiselle	(Chapleau)
Brodeur	Gautrin	Maciocia	Sirros
Chagnon	Gobé	MacMillan	Tranchemontagne
Chenail	Houda-Pepin	Marcoux	Vallières
Cholette	Jérôme-Forget	Marsan	Whissell
Cusano	Kelley	Middlemiss	Williams
Delisle	Lafrenière	Mulcair	

29 novembre 2000

---

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, proposant l'ajournement du débat sur la motion de scission du projet de loi n° 163 :

(Vote n° 115)

POUR - 94

Arseneau	Carrier-Perreault	Harel	Marois
Barbeau	Chagnon	Houda-Pepin	Marsan
Baril	Charest	Jérôme-Forget	Middlemiss
(Berthier)	(Rimouski)	Jolivet	Morin
Baril	Chenail	Julien	Ouimet
(Arthabaska)	Chevrette	Kelley	Paquin
Beauchamp	Cholette	Kieffer	Paradis
Beaumier	Cliche	Labbé	Paré
Bégin	Côté	Lachance	Payne
Bélanger	(Dubuc)	Lafrenière	Pelletier
Benoit	Cousineau	Lamoureux	(Chapleau)
Bergeron	Delisle	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bergman	Désilets	Laporte	(Abitibi-Est)
Bertrand	Després	Leblanc	Poulin
(Portneuf)	Dion	Leduc	Rioux
Bertrand	Dionne-Marsolais	Legault	Robert
(Charlevoix)	Duguay	Léger	Rochon
Blanchet	Dupuis	Lelièvre	Signori
Boisclair	Facal	Lemieux	Simard
Bordeleau	Fournier	Léonard	(Montmorency)
Boucher	Gagnon	Létourneau	Sirros
Boulerice	Gautrin	Loiselle	St-André
Boulianne	Gendron	Maciocia	Trudel
Brassard	Geoffrion	MacMillan	Vallières
Brodeur	Gobé	Maltais	Vermette
Caron	Goupil	Marcoux	